SUPPLEMENT DESCRIPTIF DU CERTIFICAT EUROPASS (*)

1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-541-01 Élelmiszeripari analitikus technikus

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Technicien analyste de laboratoire de l'industrie agro-alimentaire

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- préparer l'espace de travail;
- prélever des échantillons;
- effectuer la préparation des échantillons;
- préparer le processus de travail;
- réaliser des mesures de laboratoire;
- utiliser l'équipement et les instruments de laboratoire;
- effectuer la détermination qualitative de la composition des échantillons;
- effectuer la détermination quantitative de la composition des échantillons;
- exécuter des tâches administratives;
- qualifier le produit alimentaire examiné sur la base des résultats obtenus;
- respecter et faire respecter des instructions technologiques, des réglementations sur la protection des travailleurs, sur l'assurance de qualité et sur l'hygiène.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3113 Technicien de l'industrie agro-alimentaire

(*) Note explicative:

Ce document vise a compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative a la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site http://europass.cedefop.eu.int/htm/

©European Communities 2002 ©

MINTA

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat

Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat

Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministčre de l'Agriculture (FM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.

Niveau du certificat (national ou international)

Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):
54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.

Code ISCED2011:
4

Niveau du CNCP de la Hongrie: 5

Niveau du CEC: 5

Echelle de notation/Exigences aux examens

Echelle pentatonique:
5 très bien
4 bien
3 moyen
2 passable
1 insuffisant

Mention de série du certificat: PT K

son numéro d'ordre: 123456

Date de délivrance du certificat: 2023.10.02

Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.

Épreuve écrite centrale	Examen écrit complexe de l'analytique alimentaire	5	30.00
Épreuve orale	Examen oral complexe de l'analytique alimentaire	5	30.00
Épreuve pratique	Tests d'analytique alimentaire et documentation des résultats	5	40.00
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe expressé en note		5	

Accès au niveau d'éducation/formation suivant

A l'enseignement supérieur

Accords internationaux

Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle

Base légale

Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle
Arrêté n° 56/2016 (VIII. 19) portant sur les exigences professionnelles et d'examen des qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre de l'agriculture.

MINTA

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 60 % Pratique: 40 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat
- Il faut remplir des exigences d'aptitude médicale

Modules d'exigences professionnelles:

10891-16 Microbiologie, hygiène et assurance de qualité
11955-16 Opérations du secteur alimentaire
10895-12 Technologies générales de l'industrie agro-alimentaire
10892-12 Analyse alimentaire
10893-12 Examens d'analyse alimentaire
10890-12 Entreprises d'industrie agro-alimentaire
11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)
11499-12 Animation de personnel II
10896-12 Calculations d'analytique alimentaire

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu

Chef de l'organisateur d'examen:
Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET

MINTA